

**CNEA – 3 avril 2024. Déclaration de l’Elan Commun**

L’élan commun, tout comme les autres OS de l’intersyndicale, revient siéger dans les instances après des mois d’un conflit ouvert avec le ministère au regard des effets délétères que l’application de la rénovation des bacs pro risquait d’entraîner pour les services enseignants en général et la prise en compte des heures de pluridisciplinarité en particulier. Il aura fallu faire preuve de pugnacité, de courage et de pédagogie pour qu’enfin une issue, loin d’être pleinement satisfaisante, se dessine néanmoins et permette d’envisager les discussions et le suivi des mesures aujourd’hui proposées. Même si l'élan commun se satisfait de siéger à nouveau en ce qu’il a été désigné pour cela et qu’il respecte les instances, il tient à insister sur le fait que ce fâcheux épisode laissera des traces. L’élan commun redoublera de vigilance vis-à-vis des travaux à venir et des textes soumis au CNEA, dont la déclinaison concrète des mesures présentées ce jour. A ce titre, nous demandons que les points 6 et 7 portant sur le bac pro rénové soient traités en point 2 ou 3 du présent ordre du jour.

Mais comme si les mauvaises nouvelles ne devaient pas s’arrêter, l’élan commun a appris avec stupéfaction les menaces de fermeture de l’établissement agricole public de Velet, quasi présenté comme un fait acquis. Comment après avoir reçu le président de la République, sur la question de la ruralité et des territoires,  et vu paraître très régulièrement dans la presse des articles très valorisants sur cet établissement,  comment imaginer que le Conseil Régional sans concertation avec l’ensemble des acteur·trices puisse dans une déclaration décider sine die de la fermeture d’un EPL, comme rayé d’un trait de plume pour des motifs qui pourtant ne tiennent pas à l’analyse ?

Dans le contexte politique et social que nous connaissons, la fermeture d’un établissement agricole ne peut s’entendre comme allant de soi. Une réflexion engageant tous les partenaires dont la DGER doit pouvoir se tenir pour envisager la programmation des travaux nécessaires et une évolution de la carte de formation pour conforter l'établissement. Par suite, pour l’élan commun, le déplacement du DGER sur place doit se tenir dans les plus brefs délais.
Enfin, plus largement, l’élan commun attire votre attention sur les velléités des conseils régionaux, tentés de fermer des établissements qui ont souffert d’un manque d’investissements, et vous demande dans le cadre de la Loi d’Orientation et d’Avenir Agricole qu’une politique d’investissement soit impulsée et concertée avec les collectivités territoriales pour éviter la fermeture nette de petits établissements publics qui maillent le territoire et qui en font la richesse.

Dans ce contexte de politique d’austérité budgétaire à présent amorcée, l’élan commun conteste les annulations de crédits faites dans l’enseignement agricole alors même qu’un PLOAA censé conforter l’enseignement qui est le nôtre va être présenté ce jour ! L’élan commun attend des informations sur les conséquences de ces annulations de crédits. Il attend aussi des précisions sur le déploiement ou non des 20 ETP au titre “des services médico-social et du suivi de la LOA” budgétés dans la Loi de Finances 2024 (les 15 ETP du PLF 2023 n’ayant quasi pas été pourvus).
Dans ce même contexte de déficit public, il demande qu’une évaluation des financements de l’enseignement privé soit conduite, notamment pour ceux émanant des collectivités territoriales. Le tout nouveau rapport parlementaire conduit par deux députés à propos du financement de l’enseignement  privé à l’EN tire des conclusions qui doivent conduire notre ministère à la même évaluation dans un souci de transparence et de probité quant à la tutelle qu’il exerce sur ces établissements sous contrat.

Dans un autre registre mais pas si éloigné, l’élan commun accorde la plus grande vigilance aux accords publics privés ou tentatives de rapprochements par le biais de consortiums et autres, pour n’en citer qu’un, tout récent, celui de l’Institut Agro et de Terra Académia, avec à la tête de cette dernière officine… ni plus ni moins qu’un ancien ministre de l’EN qui a marqué son mandat par des mesures et un lot de réformes que nous avons combattues. Si l’époque est aux pactes tous plus faustiens les uns que les autres, nous ne pouvons que dénoncer ces petites manoeuvres “entre amis”qui charrient de grosses sommes et des intérêts qui ne le sont pas moins, mais qui n’ont pas forcément le droit de citer à l’ordre du jour d’instances consultatives de l’enseignement agricole qui auraient pourtant à notre sens, n’en déplaise, à en échanger parce qu’elles engagement bel et bien une partie de l’outil public de formation qu’il relève ici de l’enseignement supérieur comme ici ou du technique.

Enfin, hier, des OS de l’EN et de l’enseignement agricole et maritime public appelaient à une journée de grève contre les mesures du “choc des savoirs”. Malgré des discours au « 20 heures » qui se veulent rassurants de la ministre de l’EN ou du PM qui en fait l’exégèse, difficile de trouver dans les mesures présentées des signes d’une école inclusive, émancipatrice que nous défendons chaque jour. Pire encore, la transposition pure et simple dans l’EA aura des conséquences catastrophiques dans nos classes, dans nos établissements. A titre d’exemple, ne pas accepter dans nos classes de 2nde les élèves qui n’auraient pas le DNB va entraîner dans certaines filières et dans nombre de lycées des difficultés majeures de recrutement, voire des fermetures de classes, des sous services pour les enseignant·es car parfois près de la moitié des élèves n’a pas le DNB. Ceci est sans compter le tri social et scolaire que va produire cette école. L'École du XXIème siècle ne peut pas être celle-là, ne peut pas être celle de l’uniforme ni du SNU généralisé - à grands coups de menton et de milliards - en lieu et place de stages qui font office de reconquête du mois de juin pourtant affichée…

Non au réarmement scolaire, oui à une politique volontariste pour et par un enseignement agricole et maritime public émancipateur.